

Un partenariat de santé publique

Tous les acteurs de santé s'occupant de jeunes enfants sont concernés par la stratégie de repérage des risques de saturnisme, mise en œuvre en Ile-de-France. Mais, par sa relation privilégiée avec les familles, le médecin traitant en est le maillon fort.

Associant médecins de ville et praticiens hospitaliers ASDES est tout désigné pour relayer cette action auprès des médecins généralistes, des pédiatres, des centres de PMI et du grand public, avec, notamment le concours des associations.

La participation active d'ASDES à la campagne engagée se manifeste par :

- des réunions de formation et d'information pour les médecins (Réseau ASDES, amicales de médecins et associations à vocation médico-sociale) ;
- la diffusion de documents d'information réalisés dans le cadre du réseau ;
- l'exploitation des liens du réseau avec des associations de terrain.

Par la prise en charge globale des patients, le Réseau est, également, en mesure d'assumer, auprès de chaque médecin, la traçabilité des cas de saturnisme repérés et leur devenir.

Action menée dans le cadre des Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), en partenariat avec la DDASS, la CPAM et le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Médecin référent ASDES :

Dr. Christophe Philippe
en coordination avec l'équipe
de prévention d'ASDES

Secrétariat : 01 47 69 72 12

Conception : ICT développement - Denis Huriaud - 09/2005

Contre un risque aux conséquences irréversibles : la PRÉVENTION

Le Saturnisme peut entraîner des conséquences irréversibles, contre lesquelles n'existe aucun traitement médical spécifique.

Le seul moyen de lutte contre le saturnisme relève de la prévention, en identifiant et en éliminant les sources potentielles de pollution, et en prenant les mesures de précaution indispensables :

Éviter les contacts avec les peintures écaillées, des murs, des fenêtres et des radiateurs.

Nettoyer, régulièrement, les sols avec une serpillière mouillée.

Laisser couler l'eau du robinet avant de la boire.

Aérer très fréquemment l'ensemble du logement, particulièrement les chambres des enfants.

Sortir les enfants le plus souvent possible et les tenir éloignés des chantiers de rénovation.

Privilégier une alimentation riche en fer et en calcium.

Veiller attentivement à la propreté des mains des enfants et garder les ongles courts.

En cas de changement de domicile, il est de la plus élémentaire prudence de s'inquiéter de la présence éventuelle de peintures au plomb et de canalisations en plomb dans le nouveau logement.

Cachet du médecin

Réalisation : Service Communication du Réseau ASDES,
en coordination avec le Dr. Grégoire Moutel et le Dr. Christophe Philippe

Le Saturnisme

La prévention... ça marche !



L'intoxication au plomb : un risque (encore) bien réel...

Combattu avec succès sur les lieux de travail, le saturnisme - intoxication par les poussières ou les vapeurs de plomb - représente, encore aujourd'hui, un risque réel pour les populations vivant dans un environnement potentiellement contaminé par le plomb, tel l'habitat ancien.

L'Ile-de-France est particulièrement concernée, du fait de la forte densité du bâti antérieur à 1948. Un Système de Surveillance du Saturnisme en Ile-de-France (SSSIF) y a pour cette raison été mis en place.

Les tests effectués sur près de 20 000 enfants de moins de 6 ans, potentiellement exposés, ont révélé que 23,5% d'entre eux, en Seine-Saint-Denis, 31%, à Paris, et 34%, dans les Hauts-de-Seine, avaient, au moment du dépistage, une plombémie supérieure à 100µg. de teneur en plomb par litre de sang, seuil de déclenchement d'une intoxication chronique.

Les jeunes enfants constituent un objectif prioritaire des opérations de détection des risques et lors du lancement d'actions de prévention.

... en particulier dans l'habitat ancien

Depuis la banalisation de l'essence sans plomb, le risque principal d'intoxication par le plomb est lié à l'habitat ancien (antérieur à 1948).

Deux raisons majeures à cela :

- l'utilisation (jusqu'en 1948) de peintures au plomb dans les immeubles collectifs (logements et parties communes) aussi bien que les maisons individuelles.
- la présence de canalisations en plomb, autant pour la distribution d'eau potable que pour l'évacuation des eaux usées.

La dégradation des unes et des autres génère des poussières toxiques et des éclats nocifs, que de jeunes enfants peuvent manipuler et porter à la bouche, voire avaler.

Quant à l'eau de consommation courante, un séjour, plus ou moins prolongé, dans des canalisations au plomb, suffit à la contaminer.

Autres sources d'intoxication

L'intoxication au plomb peut résulter, de l'utilisation courante d'objets ou de produits chargés en plomb : ustensiles de cuisine (plats à tajine traditionnels, par exemple...), produits de beauté (khôls en poudre), batteries au plomb, figurines en plomb, vaisselles en étain, plombs de chasse et de pêche...

Les plus menacés sont les jeunes enfants

L'intoxication au plomb s'effectue par voie digestive (aliments et eau) ou par inhalation de poussières chargées en plomb. Cette dernière forme est la plus dangereuse, car le plomb passe plus rapidement dans le sang.

Les plus menacés sont les jeunes enfants. Une intoxication peut altérer leur développement physique, intellectuel et psychomoteur. Elle peut même entraîner un retard mental irréversible.

Les risques augmentent avec la dose absorbée. Un taux supérieur à 100 µg/l. de sang suffit à établir un diagnostic de saturnisme. A 250 µg/l., l'enfant doit être orienté vers un service de pédiatrie.

Au-delà de 700 µg/l., on considère qu'il y a imprégnation d'une grande dangerosité, impliquant la mise en place de traitements spécifiques.

La femme enceinte, aussi...

La femme enceinte exposée à un risque doit, également, s'astreindre à un suivi régulier, en raison d'éventuelles conséquences sur le développement du fœtus (naissance prématurée, malformations). Il faut y ajouter, pour elle-même, des risques d'hypofertilité, d'avortements spontanés ou d'atteintes du système cérébral.

Pour un dépistage efficace la PLOMBÉMIE

La campagne de dépistage du saturnisme (jeunes enfants et femmes enceintes), développée en Ile-de-France s'est donnée un double objectif :

- repérer les jeunes enfants présentant un risque d'intoxication au plomb, avant qu'elle n'apparaisse (*prévention primaire*),
- détecter les jeunes enfants présentant déjà une intoxication, afin de stopper son développement et mettre fin au risque d'exposition (*prévention secondaire*).

Les signes cliniques d'une intoxication sont peu spécifiques. Ils le sont si peu chez l'enfant, et si tardifs, qu'ils ne peuvent attirer l'attention du clinicien que si une source d'intoxication au plomb est détectée

Seule, la mesure de la présence de plomb par simple prise de sang (plombémie) permet de détecter une intoxication.

Obligation de déclaration au médecin de la DDASS

La prescription de plombémie doit être accompagnée d'une "fiche de surveillance des plombémies", avec mention du résultat, destinée au médecin inspecteur de la DDASS et au Centre anti-poison, qui enregistre les résultats. D'autre part, toute détection de saturnisme doit être signalée à la DDASS afin d'identifier la source.